

Vos questions / nos réponses

quelle risque de trafic de drogue?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 07/06/2016 22:52

Bonjour, je voudrais me renseigné d après vous pour mon fils encore mineur, mais bientôt majeur qui es consomme le cannabis et la je viens de découvrir que il fait le trafic du cette drogue (il prend chez quelqu'un le drogue un crédit et il revend a ses copins!) Comment il faut réagir? Moi et mon mari on a eu une discussion avec mon fils, il nous promet d arrête faire tous ça! Mais on a pas confiance a lui! Et en plus on a trop peur que il peux être arrêté par la police et avoir les gros problèmes avec la loi! Dites moi si il vous plait il risque de quoi mon fils soft les problèmes de sa sante pour la consommation pour cette trafic? merci beaucoup, cordialement

Mise en ligne le 10/06/2016

Bonjour,

La vente de cannabis est plus sévèrement puni que l'usage (la consommation). La vente de stupéfiants est punissable de 10 ans de prison et de 7 500 000 euros d'amende (articles 222-36 et 222-37 du code pénal). Ce sont les peines maximum prévues par la loi. Dans le cas d'une première condamnation, il est rare que les sanctions les plus lourdes soit infligées. La justice privilégie souvent des alternatives à l'incarcération (Travaux d'intérêt généraux, obligation de soins, stage ..).

Pour vous aider à aborder le sujet avec votre fils et à vous positionner, vous pouvez vous tourner vers un réseau d'aide à la parentalité (les EPE par exemple : Ecole des Parents et des Educateurs, lien en bas de message) mais aussi vers une équipe de professionnels en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Concernant les risques liés à la consommation de cannabis, nous vous renvoyons à notre fiche synthétique d'information sur le sujet (lien également en bas de message). Enfin, si vous souhaitez vous entretenir avec nous de vive voix, vous pouvez nous joindre directement au 0 980 980 940, l'appel est anonyme et non surtaxé, tous les jours de 8h à 2h ou par chat.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CAAN'Abus- Consultation Jeunes Consommateurs

41 Rue Sainte Colombe
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 01 25 66

Site web : ceid-addiction.com/services/jeunes/

Consultat° jeunes consommateurs : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h30-13h / 14h-17h et Mercredi : 14h-18h

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Fiche sur le cannabis](#)
- [Cannabis : les risques expliqués aux parents](#)
- [EPE de gironde](#)